



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**  
**27 SEPTEMBRE 2021**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 27 septembre 2021 à 14 h 30 exceptionnellement à huis clos et par visioconférence en raison de la pandémie de la COVID-19 et tel que permis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, sous la présidence de M. Yan Maisonneuve, président et à laquelle ont assisté :

M. Gabriel Michaud, vice-président  
M. Eugène Jolicoeur, membre  
Mme Nathalie Ricard, membre

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière  
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière  
M. Louis-Philippe Buist, ing., coordonnateur génie et technologies RAIM  
M. Daniel Paquette, directeur des opérations RAIM

**RÉSOLUTION NO : E67-09-2021**  
**(Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : E68-09-2021**  
**(Adoption de l'ordre du jour)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud  
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 août 2021;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration;
5. Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 112;
6. Autorisation – Facturation d'une quote-part supplémentaire à la Ville de Mascouche pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;
7. Avis de motion règlement numéro 122 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite et autorisant un emprunt au montant de 6 588 800 \$;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

8. Adoption de soumission RAETM-2021-009 – Réparation de la pompe P3 du poste de pompage Angora;
9. Autorisation de signature – Promesse d'achat pour l'acquisition d'une portion de lot à Mascouche;
10. Affaires nouvelles;
11. Correspondances :
  - Ville de Terrebonne – Résolution 518-08-2021 – Approbation du règlement numéro d'emprunt numéro 123 de la RAETM décrétant les travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 7 477 500 \$;
  - Ville de Mascouche – Résolution 210830-05 – Approbation du règlement numéro d'emprunt numéro 123 de la RAETM décrétant les travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 7 477 500 \$;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E69-09-2021** **(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 août 2021)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière du 23 août 2021 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E70-09-2021** **(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer du fonds d'administration)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 509 206,64 \$ et de 2 005,10 \$.

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 71 565,71 \$ et de 77 408,13 \$ préparées le 21 septembre 2021 et en autorise les paiements.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**RÉSOLUTION NO : E71-09-2021**  
**(Annulation du solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 112)**

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) tient une liste cumulative des emprunts approuvés et non contractés;

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a entièrement réalisé l'objet du règlement d'emprunt numéro 112 apparaissant à l'annexe 1, selon ce qui y était prévu;

**ATTENDU QU'**une partie de ce règlement a été financé de façon permanente;

**ATTENDU QU'**il existe pour ce règlement un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le MAMH et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

**ATTENDU QUE** le financement de ce solde n'est plus requis et que ce solde ne devrait plus apparaître dans les registres du ministère et qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier par résolution le règlement d'emprunt numéro 112 identifié à l'annexe 1 pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant des activités de fonctionnement de la RAETM;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'annuler des registres du MAMH le solde résiduaire du règlement d'emprunt numéro 112 identifié à l'annexe 1 pour un montant total de 2 931 735 \$, et ce, afin d'améliorer le profil financier de la RAETM et pour mettre à jour l'état de l'endettement potentiel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Ricard  
APPUYÉ PAR : Gabriel Michaud

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM accepte de modifier le règlement d'emprunt numéro 112, compte tenu et le cas échéant, des appropriations des activités de fonctionnement reçues, par le remplacement des montants de la dépense et de l'emprunt par ceux énumérés à l'annexe 1, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM informe le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) que le pouvoir d'emprunt de ce règlement identifié à l'annexe 1 ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution.

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM demande au ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire mentionné à l'annexe 1.

**QU'**une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : E72-09-2021**  
**(Autorisation – Facturation d'une quote-part supplémentaire à la Ville de Mascouche pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021)**

**ATTENDU** la résolution E64-08-2021 acceptant le dépôt du rapport de répartition de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté aux villes membres pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 préparé par la firme Amyot Gélinas, société de comptables professionnels agréés;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ATTENDU QUE** selon ce rapport, l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté au montant de 688 925 \$ présenté au rapport financier 2020 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) se répartit de la façon suivante entre les villes membres;

- Ville de Terrebonne : 827 585 \$
- Ville de Mascouche : (138 660) \$

**ATTENDU** le déficit accumulé de la Ville de Mascouche;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de remédier à la situation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM autorise la facturation d'une quote-part supplémentaire au montant de 138 660 \$ à la Ville de Mascouche pour l'exercice financier 2021.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E73-09-2021**

**(Avis de motion règlement numéro 122 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite et autorisant un emprunt au montant de 6 588 800 \$)**

La conseillère Nathalie Ricard donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine assemblée régulière ou extraordinaire, le projet de règlement d'emprunt numéro 122 décrétant des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant incluant les travaux sur la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 6 588 800 \$.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E74-09-2021**

**(Adoption de soumission RAETM-2021-009 – Réparation de la pompe P3 du poste de pompage Angora)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) entreprises pour la réparation de la pompe P3 du poste de pompage Angora (RAETM-2021-009);

**ATTENDU QU'**une seule soumission a été reçue et ouverte publiquement le 21 septembre 2021, à savoir :

Société en commandite Xylem Canada 24 364,22 \$ t.t.c. \*corrigé

**ATTENDU QUE** la soumission de l'entreprise Société en commandite Xylem Canada s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 23 septembre 2021 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la Ville de Terrebonne;



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 31 043,25 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU QUE** le nom de l'entreprise Société en commandite Xylem Canada n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 27 septembre 2021;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'attribuer le contrat à l'entreprise Société en commandite Xylem Canada;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission l'entreprise Société en commandite Xylem Canada pour les travaux de réparation de la pompe P3 du poste de pompage Angora, le tout pour un montant 21 190,88 \$ (taxes en sus).

**ADOPTÉ**

**RÉSOLUTION NO : E75-09-2021**

**(Autorisation de signature – Promesse d'achat pour l'acquisition d'une portion de lot à Mascouche)**

---

**ATTENDU** la résolution E30-04-2021 par laquelle le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a mandaté la firme BHP Experts-Conseils S.E.C. pour les services professionnels pour l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement;

**ATTENDU** la résolution E49-06-2021 par laquelle le conseil d'administration de la RAETM a adopté le règlement d'emprunt numéro 123 décrétant les travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement et autorisant un emprunt au montant de 7 477 500 \$;

**ATTENDU QUE** le lot 4 891 997 du poste de pompage Blériot II existant ne possède pas la superficie nécessaire pour la construction du nouveau poste de pompage;

**ATTENDU QUE** la construction du nouveau poste de pompage requiert l'acquisition d'une partie du lot 4 891 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, d'une superficie d'environ 490 mètres carrés, le tout selon le plan d'implantation préliminaire préparé par Monsieur Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts-Conseils S.E.C.;

IL EST PROPOSÉ PAR: Gabriel Michaud  
APPUYÉ PAR: Nathalie Ricard

**QUE** la RAETM accepte d'acquérir une partie du lot 4 891 998 du cadastre du Québec, circonscription foncière de L'Assomption, en contrepartie d'un dollar (1.00 \$) et autres bonnes et valables considérations découlant des services rendus par cette dernière à la collectivité.

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM autorise la signature de la promesse de cession d'immeuble d'une partie dudit lot 4 891 998.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**QUE** le président ou un des vice-présidents, la secrétaire-trésorière ou l'assistante secrétaire-trésorière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, la promesse de cession d'immeuble, l'acte de cession ainsi que tous les autres documents relatifs à cette transaction.

**QUE** tous les autres frais, frais accessoires et honoraires des présentes, du contrat de cession, de sa publication des copies pour les parties soient à la charge de la RAETM.

**ADOPTÉ**

### **RÉSOLUTION NO : E76-09-2021 (Correspondances)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Gabriel Michaud  
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

**ADOPTÉ**

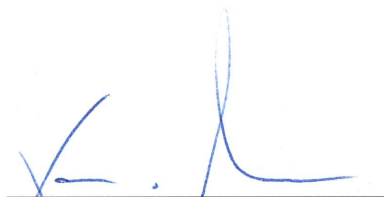
### **RÉSOLUTION NO : E77-09-2021 (Levée de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Président

  
\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière